

3) En 1933, « **SU1SK** », ancien « **eF8SKF** », contactait « **F8DC** » sur 41,25 mètre avec une puissance de 6 watts. Qui était l'opérateur ?

2) Paul GIRARD – REF 2244 émettra dès 1934, depuis Kom-Ombo, sous l'indicatif de « **SU8KKO** ». Il sera ensuite « **SU1PG** » en 1938, avec un émetteur de 15 watts, et contactait « **F8XT** » sur 20 mètres. Paul, de retour en France, sera « **F3XG** » en 1954.



## Le Territoire d'Obock

Le premier point d'ancrage français dans la Corne de l'Afrique date de 1862. En effet, la France achète 52 000 francs or de l'époque au Sultan Dini BOURHAN, Sultan de Raheita, une concession territoriale.

Le Journal Officiel de la République Française, dans son numéro du 25 décembre 1880, publie les précisions suivantes : « Le traité du 11 mars 1862, portant concession du territoire d'Obock à la France, ne contient aucune indication du périmètre de notre concession... »



Il en résulte des difficultés avec le Sultan qui pensait lui n'avoir concédé qu'un droit d'usage d'un comptoir commercial, et non pas un droit de propriété.



Le gouvernement français précise donc : « Par décret du 29 décembre 1883, le Vicomte Léonce LAGARDE de ROUFFEYROUX est nommé Commissaire du Gouvernement, en mission spéciale à Obock, pour la reconnaissance et la délimitation du Territoire d'Obock ».

Cette décision entraîne des troubles avec les populations locales. Bref, il faudra attendre le traité de protectorat, signé avec la France par le Sultan le 26 mars 1885, pour que le calme règne. Le 5 septembre 1887, LAGARDE est nommé « Gouverneur du Territoire d'Obock »

Dès 1888, il songe « à créer un grand port sur la côte sud du golf de Tadjoura ». En 1892, il transfert le siège du gouvernement du territoire au cap Djibouti. En 1896, il désigne le territoire d'Obock comme nouveau « Territoire des Somalis et dépendances ». (cf: livre « Djibouti hier »)